CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E37571** **VALABLE JUSQU'AU** **06/07/2027**

ÉDITÉ LE 01/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/1981

Raison sociale : ERIF

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 25/12/1999

Capital : 32 227

8 RUE GAUTHERIN
10000 TROYES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES

Siret : 321 953 770 00039

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4400758

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 558110/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 558110/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 03 25 74 03 12 **Fax :** 03 25 74 01 30

Portable :

Responsabilité légale :
DEFRANCE JULES GÉRANT / DEFRANCE FREDERIC GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@erif.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 154 294 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	16	01/04/2025
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	2	01/04/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/06/2026 16:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.